

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2005

Convocation : 10 mars 2005

Affichage : 10 mars 2005

Présents :

Monsieur : Alain ENAULT, Maire de Guernes

Messieurs : Daniel DUMONT - René LESIEUR, Adjoint

Mesdames : Jeannine DEBORT - Isabelle LESIEUR - Michèle MARTINEZ

Christelle CELLIER

Messieurs : Marcel ETOC - Jean-Paul LANDREVIE - Pierre MALEVRE – Henri NATAF

Absents excusés :

Monsieur Sylvain LABEDAN ayant donné procuration à Monsieur Alain ENAULT

Monsieur Daniel DUMONT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et, constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 08/02/05. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

Ordre du jour :

1. Intégration des biens transférés par le S.I.A.E.P.

Monsieur DUMONT informe l'assemblée que suite à la réunion du comité syndical du S.I.A.E.P. en date du 7/02/2005, il convient de prendre une délibération qui annulera et remplacera celle du 8/02/2005. En effet, il apparaît que certains éléments concernant la répartition des biens physiques ne figurent pas sur la précédente délibération qui doit donc être modifiée et remplacée par le texte suivant :

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guernes et Follainville-Dennemont, il convient d'intégrer dans la comptabilité communale les biens transférés par le S.I.A.E.P. avant de les mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur DUMONT présente ensuite au conseil municipal l'état comptable de ces biens transférés, tel qu'établi par Madame le Receveur municipal, suite aux délibérations du comité syndical du 20 décembre 2004 et 07 février 2005 fixant la clé de répartition de l'actif et du passif syndical.

IL rappelle que la clé de répartition retenue par le comité syndical est la suivante :

- répartition au prorata du nombre d'habitants des communes de Guernes et Follainville-Dennemont, tel qu'il résulte du dernier recensement de la population, à savoir pour Guernes, 834 habitants, pour Follainville-Dennemont : 1939 habitants.

LE CONSEIL,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2005 prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Guernes et Follainville-Dennemont.

Vu les délibérations du comité syndical du S.I.A.E.P de Guernes et Follainville-Dennemont en date du 20 décembre 2004 et du 7 février 2005 fixant la clé de répartition de l'actif et du passif syndical.

Considérant qu'il convient d'intégrer dans la comptabilité communale les biens transférés par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guernes et Follainville-Dennemont avant de les mettre à la disposition de la CAMY,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A l'unanimité,

Décident d'approuver le tableau, ci-joint, en annexe, établi par Madame le Receveur municipal et d'autoriser Madame le Receveur Municipal à passer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Les excédents de fonctionnement et d'investissement s'élèvent respectivement à 46 523,92 € et 60 994,61 €.

Il seront intégrés aux excédents de la commune lors de l'affectation de résultat du budget communal puis seront repris au budget communal 2005.

*** tableau en annexe 1**

2. Mise à disposition de la CAMY de biens issus de la dissolution du S.I.A.E.P.

Monsieur DUMONT rappelle au conseil municipal que l'adhésion de la commune de Follainville-Dennemont à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guernes et Follainville-Dennemont, la CAMY disposant de la compétence optionnelle eau potable.

Il convient donc de délibérer afin de mettre à disposition de la CAMY les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de sa compétence, suite au transfert des biens effectués par le SIAEP à la commune de Guernes.

LE CONSEIL,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2004 autorisant l'adhésion des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), à compter du 31 décembre 2004.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2005 portant dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guernes et Follainville-Dennemont,

Vu les délibérations du comité syndical du S.I.A.E.P. de Guernes et Follainville-Dennemont en date du 20 décembre 2004 et du 7 février 2005 fixant la clé de répartition de l'actif et du passif syndical.

Vu la délibération du conseil municipal de Guernes, en date de ce jour, portant intégration dans la comptabilité communale des biens transférés par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de Guernes et Follainville-Dennemont,

A l'unanimité,

Adopte le tableau de mise à disposition suivant établi par Madame le receveur municipal :

*** Tableau en annexe 2**

3. Convention financière entre la CAMY et la Commune de Guernes concernant le service eau.

Monsieur le Maire et Monsieur DUMONT informent le Conseil de l'état des négociations entre la CAMY et la Commune de Guernes concernant le service eau qui ont eu lieu lors de la réunion à la CAMY du 7 mars 2005. La convention financière n'étant pas encore finalisée à ce jour, ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

4. Création d'un service « Budget eau »

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de créer un budget eau consécutivement à la dissolution du S.I.A.E.P.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

5. Demande de subvention – DGE 2005 en vue de la réfection de la cour de l'école située rue Ste Anne.

Dans le cadre des travaux à réaliser en 2005, Monsieur le Maire propose au Conseil de faire procéder à la réfection de l'enrobé de la cour de l'école située rue Ste Anne qui est en mauvais état. Cette cour de récréation représente une surface d'environ 1 000 m² pour un coût estimatif de 10 500,00 euros HT. Monsieur DUMONT précise que ces travaux sont nécessaires car le goudron est en mauvais état ce qui augmente le risque de blessures en cas de chute des enfants.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération afin de demander la DGE 2005 pour subventionner cette opération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour compléter le financement de certains travaux qui

seront réalisés sur le Budget 2005. Cette subvention d'un montant estimé à environ 11 000,00 euros serait à répartir sur les opérations suivantes :

- a. Eglise : remplacement du chauffage
- b. Sécurité routière : pose de candélabres
- c. Sécurité routière : extension de l'éclairage et enfouissement des lignes.
- d. Ecole rue Ste Anne : réfection de la cour.

Cette répartition sera faite par la commission des finances de manière à ne pas dépasser les 80% de subvention sur les opérations qui ont fait l'objet d'une demande de financement auprès du P.N.R.V.F.

A ce propos, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les deux dossiers de demandes de subventions auprès du P.N.R.V.F. ont été acceptés. Il s'agit du remplacement du chauffage de l'église en vue de sa mise en conformité et de la pose de candélabres dans le cadre de l'opération « sécurité routière » à l'entrée du village.

Le Conseil Municipal à l'unanimité entérine cette demande de subvention.

7. Amélioration de l'entrée du village – Maîtrise d'œuvre –

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention de Maîtrise d'œuvre avec la D.D.E. concernant les travaux visant à améliorer la sécurité routière à l'entrée du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux est en cours. A ce propos, il informe le Conseil qu'il a obtenu auprès du Conseil Général un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux.

Le calendrier sera le suivant :

- 8 avril : appel d'offres
- 15 juin : début des travaux
- fin novembre : fin des travaux

7. SFR – renouvellement de la convention –

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention concernant les installations de téléphonie mobile gérées par la société SFR sises sur le château d'eau du village est en cours de renouvellement. A cette occasion, il est souhaitable que les termes de ce contrat soient modifiés dans la durée et sur le plan financier. Le Conseil aura à se prononcer sur ce sujet lorsque que la convention sera amendée dans ce sens.

8. Questions diverses

- l'OPAH énergie

Monsieur le Maire rappelle qu'une exposition sur l'OPAH énergie (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat à volet énergie), se tiendra au Foyer, du mercredi 30 mars au vendredi 1^{er} avril 2005. Le PACT ARIM assurera une permanence le vendredi 1^{er} avril, de 15 heures à 18 heures. Cette information a déjà été donnée aux Guernois sous la forme d'un courrier qui a été déposé dans les boîtes aux lettres.

- Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Seine (SMABS)

Monsieur LANDREVIE informe l'assemblée que le Conseil Général va mettre en place un nouveau syndicat en remplacement du SMABS, courant 2006 ou 2007. Dans cette perspective, les communes ne seront plus sollicitées sur le plan financier. Actuellement, une agence est chargée d'étudier le dossier concernant le renforcement des berges de la Seine (Rive droite) aux environs du PK 45 sur une longueur de 35 m. Il s'agit de réaliser un enrochement en profondeur et une réfection du bord du chemin. Ces travaux seront faits dans l'optique de concilier solidité et harmonie esthétique et naturelle.

Monsieur ENAULT ajoute que la réfection de la partie de la berge située à proximité du déversoir devrait être réalisée prochainement.

- Intercommunalité

Monsieur NATAF rappelle à l'assemblée qu'il existait jusqu'à l'adhésion de la commune de Follainville-Dennemont à la CAMY, deux autres projets d'intercommunalité :

Vexin Sud et un autre projet autour de Vétheuil.

Actuellement, les communes de la rive droite de la Seine peuvent faire une étude autour d'une adhésion possible avec la ville de Limay.

Monsieur le Maire de Guitrancourt a été chargé de transmettre cette proposition d'étude aux communes voisines de Limay, dont la nôtre.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion a eu lieu dernièrement à ce sujet mais qu'il a été dans l'impossibilité de s'y rendre. Il précise que le financement de cette enquête est pris en charge par la ville de Limay.

L'ensemble du Conseil émet un avis favorable pour que la commune de Guernes soit incluse dans le périmètre de cette étude. Il conviendra d'informer Monsieur le maire de Guitrancourt de cette décision. Trois conseillers municipaux se proposent de participer aux réunions qui auront lieu à ce sujet : Madame MARTINEZ ainsi que Messieurs LANDREVIE et NATAF.

L'ordre du jour du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 22h05.

Le secrétaire de séance
Daniel DUMONT

Le Maire
Alain ENAULT